

VILLE DE LAMBRES LEZ DOUAI  
PROJET ÉDUCATIF ACM  
2018 - 2020

;

## SOMMAIRE

I.	PREAMBULE .....	3
II.	DIAGNOSTIC (Réalisé en 2017 dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse).....	4
	A. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES .....	4
	B. DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES .....	7
	C. LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES .....	7
	D. VIE ÉCONOMIQUE .....	10
	E. L'ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE.....	11
III.	ÉNONCE DU PROJET ÉDUCATIF.....	13
	A. ORIENTATIONS : .....	13
	B. OBJECTIFS : .....	13
IV.	Les accueils collectifs de mineurs (ACM) estivaux : .....	15
	A. ORGANISATION MUNICIPALE .....	15
	B. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : .....	15
	C. MOYENS MATÉRIELS : .....	16
	D. MOYENS FINANCIERS : .....	16
	E. INSCRIPTIONS ET POINTAGES.....	16
	F. PROJETS PÉDAGOGIQUES.....	17
	G. LA PISCINE .....	17

## *I. PREAMBULE*

Consciente :

- ✓ que l'éducation est une mission partagée entre les enseignants, la famille et les institutions du « temps libre »
  - ✓ qu'elle est aussi un moyen de lutte efficace contre l'exclusion et les incivilités.
  - ✓ que l'équilibre entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) est un facteur essentiel à la réussite de sa scolarité et à son épanouissement,
- la ville de Lambres lez Douai a décidé d'élaborer un Projet Educatif Local.

Plusieurs conditions sont essentielles à la réussite du projet :

- Décentrer la question de l'éducation de son aspect strictement scolaire.
- Chaque acteur doit avoir une vision de l'éducation plus large que celle de sa mission initiale.
- Chaque partenaire doit mettre en commun les moyens dont il dispose.
- L'ensemble des enfants et adolescents devra bénéficier d'une tarification garantissant l'accès pour tous.

## II. *DIAGNOSTIC (Réalisé en 2017 dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse)*

### A. **Données démographiques**

#### *Données CAF*

Population allocataire			Nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus					
nombre d'allocataires (bénéficiaires)	nombre de personnes couvertes	taux de couverture <sup>1</sup> .	0/1	2/3	4/5	0/5	6/11	12/17
<b>785</b>	<b>2246</b>	<b>44,4</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>101</b>	<b>300</b>	<b>356</b>	<b>308</b>

#### *Données MSA*

Population allocataire			Nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus					
nombre d'allocataires (bénéficiaires)	nombre de personnes couvertes	taux de couverture <sup>2</sup> .	0/1	2/3	4/5	0/5	6/11	12/17
5								

<sup>1</sup> Taux de couverture = [Nb de personnes couvertes (allocataire, conjoint, enfant et autres personnes à charge issues BCA) / [population totale résidant sur le territoire contractuel]

<sup>2</sup> Taux de couverture = [Nb de personnes couvertes (allocataire, conjoint, enfant et autres personnes à charge issues BCA) / [population totale résidant sur le territoire contractuel]

## 1. Structures familiales

### Données CAF

Nombre de ménages et situation familiale				Situation familiale et taille des familles allocataires							
couples		ménages monoparentaux		bénéficiaires de RSA		allocataires avec enfants (familles) parmi l'ensemble des allocataires		➤ % familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants ;		% familles monoparentales avec 3 enfants ou plus parmi les allocataires isolés avec enfants.	
369		140		176		509		129	25,3%	29	20,70%

### Données MSA

Nombre de ménages et situation familiale				Situation familiale et taille des familles allocataires							
couples		ménages monoparentaux		bénéficiaires de RSA		allocataires avec enfants (familles) parmi l'ensemble des allocataires		➤ % familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants ;		% familles monoparentales avec 3 enfants ou plus parmi les allocataires isolés avec enfants.	

## 2. Activité professionnelle

### Données CAF

Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe				Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Parents en activité			
taux d'activité féminine		taux d'activité masculine			Nombre et proportion d'enfants de 0-5 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.		Nombre et proportion d'enfants de 6-17 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.	
<b>352</b>	<b>71,7%</b>	<b>374</b>	<b>91%</b>		<b>122</b>	<b>52%</b>	<b>234</b>	<b>61%</b>

### Données MSA

Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe		Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Parents en activité	
taux d'activité féminine	taux d'activité masculine		Nombre et proportion d'enfants de 0-5 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.	Nombre et proportion d'enfants de 6-17 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.

## 3. Niveau des ressources

### Données CAF

Nombre de familles avec un QF compris entre 0 et 369		Nombre de familles avec un QF compris entre 370 et 499		Nombre de familles avec un QF compris entre 500 et 599	
<b>129</b>	<b>18,4%</b>	<b>103</b>	<b>14,7%</b>	<b>91</b>	<b>13%</b>

Nombre de familles avec un QF compris entre 600 et 799		Nombre de familles avec un QF compris entre 800 et 999		Nombre de familles avec un QF supérieur à 1000	
<b>168</b>	<b>24%</b>	<b>88</b>	<b>12,6%</b>	<b>121</b>	<b>17,3%</b>

### Données MSA

Nombre de familles avec un QF compris entre 1 et 560		Nombre de familles avec un QF supérieur à 560	

#### 4. Indicateurs complémentaires

##### Données PMI

Nombre de naissances		
2008	2009	2010
47	39	58

#### B. Dispositifs et projets urbanistiques

Il n'y a pas de zone urbaine sensible, de pôle d'excellence rurale, de zone de revitalisation rurale, de contrat de ville, contrat de développement relatif à l'agriculture et à l'artisanat à Lambres-lez-douai.

Le dernier plan local d'urbanisme date de 2007. Il a été modifié en 2009 et mis en révision en juin 2011.

#### 1. Projet d'extension d'habitats

2016 À 2030	indéterminé	Îlot Douai / République	Logements et / ou en accession	35
	Privé	Fbg d'Arras	Terrain libres de constructeur ou collectif	4 à 10
	indéterminé	Îlot Doumer	Locatifs + lots libres	30
	Norévie	« éco quartier »	Locatifs et / ou lots libres et / ou accession (phase 3)	20
	Indéterminé	Cœur de ville	béguinage	28
				120 dont 40 locatifs sociaux minimum
	Norevie	Îlot Marais de Gueule	Tous types de logements	
	Indéterminé	Îlot Gallieni	Non défini	10

#### C. Localisation de structures, équipements et services

##### • Etablissements scolaires 6-16 ans

<b>Ecoles maternelles</b>	3
<b>Ecoles primaires</b>	3
<b>Collèges</b>	1
<b>Lycées</b>	0
<b>LEP</b>	0
<b>Etablissements spécialisés</b>	0

##### Nombre de classes

##### Ecoles maternelles

Denis Papin	Anne Frank	Roger Salengro
1	4	4

##### Ecoles élémentaires

Gallieni	Salengro	Papin

7	6	1
---	---	---

### Nombre d'élèves par école et par classe, localisation

#### Ecole maternelle Anne Frank

Rue Gallieni 59552 Lambres-lez-Douai

Filles	Garçons
46	48

Petits	Moyens	Grands
26	34	27

Total = 94

Lambrésiens	Extérieurs
63	31

#### Ecole maternelle Roger Salengro

Rue Jean Jaurès 59552 Lambres-lez-Douai

Petits et tout petit	Moyens petits	Moyens grands	Grands
26	26	27	26

Total = 105

#### Ecole maternelle Denis Papin

132 rue de Gœulzin 59500 Lambres-lez-Douai

Nombre d'élèves	Lambrésiens
58	15

#### Ecole élémentaire Gallieni

Rue Gallieni 59552 Lambres-lez-Douai

CP	CP/CE1	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
24	25	27	25	23	53

Total = 177

#### Ecole élémentaire Salengro

Rue Jean Jaurès 59552 Lambres-lez-Douai

CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1	CM2
29	26	27	27	27	31

Total = 167

#### Ecole élémentaire intercommunale D apin

132 rue de Gœulzin 59500 Douai

Nombre d'élèves	Lambrésiens
105	25

#### Collège André Malraux

400 rue du Maréchal Leclerc 59552 Lambres-Lez-Douai

Nombre d'élèves	Lambrésiens
508	188



Les écoles Gallieni et Papin sont excentrées et l'école Salengro ainsi que le collège se situent dans le centre. La ville dispose de deux restaurants scolaires, un dans le centre et un à côté de Gallieni, tous deux accessibles à pieds. Les écoles sont facilement accessibles en voiture et à pieds. Le collège est accessible à pieds pour les plus proches, en voiture et en bus pour les plus éloignés.

- Equipements sportifs

Salle de sport Les Marlières

Salle des sports Hennebois

Salle des sports SNCF

Stade municipal Drécourt

Tennis couverts et extérieurs

Boulodrome couvert

- Equipements culturels

Ecole municipale de Musique

Adresse : Rue du Maréchal Leclerc

Localisation : Dans le centre-ville, à proximité des autres structures

La médiathèque Municipale

Adresse : 43 rue du Maréchal Leclerc

Localisation : Dans l'Espace Helios, qui se situe dans la centre-ville, proche des autres structures

Horaires :

Lundi → Fermé

Mardi → 14h - 20h

Mercredi → 9h - 12h et 14h -18h

Jeudi → 14h -18h30

Vendredi → 14h - 18h30

Samedi → 14h - 18h

Dimanche → Fermé

Tarifs : Gratuit pour les lambrésiens

Public : Tout public

Partenaires : Médiathèque département du nord Conseil Général

Maison des Jeunes et de la Culture

Adresse : 43 rue du Maréchal Leclerc

Localisation : Dans le centre ville, à proximité des autres structures

Horaires :

Lundi → 14h-20h

Mardi → 9h - 12h et 14h -20h30

Mercredi → 9h - 12h et 14h -20h

Jeudi → 9h - 12h et 14h -20h

Vendredi → 9h - 12h et 14h -20h

Samedi → 14h - 20h

Dimanche → Fermé

Tarifs : Cotisation annuelle, prix par activité ensuite

Public : A partir de 4 ans

**Acteurs** : Professionnels, bénévoles, institutions

- [Service administratif](#)

**Mairie**

- [Service pour plus de 16 ans](#)

**Mission locale**

**Adresse** : 122 place capitaine Dordain, 59553 Cuincy

**Tél.** : 03 27 88 76 01.

**Mail** : [mlcuincy@mldouaisis.com](mailto:mlcuincy@mldouaisis.com)

**Localisation** : à environ 10 minutes en voiture de la ville de Lambres lez Douai.

**Horaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

**Public** : jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés de l'arrondissement.

**Siège social** : Douai

**Objectif** : insertion sociale et professionnalisation des jeunes.

**Clap (comité local d'aide aux projets des jeunes)**

**Adresse** : Clap MJC maison pour tous, rue d'Arleux 59500 Douai.

**Tél** : 03 27 71 18 19.

**Mail** : [clapdouaisis@wanadoo.fr](mailto:clapdouaisis@wanadoo.fr)

**Localisation** : à environ 5 minutes en voiture de la ville de Lambres lez Douai.

**Horaires** : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Et le samedi sur rendez-vous de 9h à 12h

**Public** : en fonction du projet : de 16 à 21 ans ou de 16 à 25 ans.

**Objectif** : Le C.L.A.P. (Comité Local d'Aide aux Projets) propose une aide technique, logistique ou financière aux jeunes du Douaisis ayant un projet culturel, artistique, scientifique, social, humanitaire, de solidarité, sportif, de loisirs-vacances, chantier et économique (micro-projet).

**Comité lambres jeunes.**

**Tél.** : 03 27 95 95 51

**Public** : jeunes de 12 à 17 ans.

**Objectif** : écouter, dialoguer, porter des projets pour et avec les jeunes, grâce au relais fait avec municipalité.

**Centre d'information et d'orientation**

**Adresse** : 118 Rue d'Arras 59500 DOUAI

**Tél.** : 03 27 08 80 95

**Mail** : /

**Localisation** : à 4 minutes en voiture, accessible en bus et à pieds

**Horaires** : cela dépend de l'information demandée, mais les permanences se font pour la plupart de 9h à 12h et de 14h à 16h

**Public** : à partir de 16 ans

## **D. Vie économique**

- [Lambres-lez-Douai sur le plan économique](#)

ZAC	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS APPROXIMATIF
ZAC LAMBRES CUINCY	1 (usine Renault + 70 ha en cours d'aménagement)
ZAC ERMITAGE	10
ZAC LE RAQUET	21

- Les entreprises

Secteur	Nombre d'entreprises créées	Nombre d'entreprises total	Nombre d'établissements
Industrie	0	12	12
Construction	3	12	12
Commerces, Transports et services	16	94	108
Administration publiques, enseignement, santé et action sociale	6	50	52

Total = 25

Total = 168

Total = 184

Données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009

### E. L'analyse de l'offre de service existante

- Enfants de 0 à 5 ans

#### La souris verte

Nombre de places	Emplois	Taux d'occupation	Horaire
43 (peut être majoré de 15%)	*Ajointe de direction *Éducateurs spécialisés *Infirmière *Auxiliaire puéricultrice *Educateur jeune enfant	69,77%	6h – 20h

#### Le RAM

- Le nombre d'Assistante Maternelle varie selon leur disponibilité, elles ont le planning des activités et viennent à celles qui les intéressent avec les enfants.
- Ouvert le mardi et jeudi matin (de 9h à 11h30) pour les animations.

#### Accueil individuel par les Assistants Maternelles agréés :

Nombre d'Assistant Maternelle déclarés à la mairie	Capacité d'accueil selon les Assistants Maternelles	Nombre de RAM en ETP
48	2 à 4 enfants	0,50

- Implantation géographique des structures

La plupart des structures sont situées en centre ville. L'accueil périscolaire Gallieni, la maison des associations et une salle de sports sont quartier Gallieni.

- Implication des enfants, des jeunes et de leurs parents

- dans la définition des besoins

Dans une démarche globale, la municipalité souhaite favoriser l'implication des lambrésiens dans la vie de la commune et a, à cet effet, mis en place depuis 2001, des réunions de quartier au rythme de deux par an et par quartier. Celles-ci ont pour vocation d'informer la population sur la vie municipale (projets, réalisations, travaux...) et de créer un espace de discussion permettant notamment de repérer les attentes et les besoins de la population.

Cette volonté municipale se décline au niveau de l'enfance et de la jeunesse en associant les familles dès le stade de la conception des actions. Certaines familles participent, par ailleurs, aux comités de pilotage des différents contrats (CEJ, PEL).

Concernant les jeunes, le conseil municipal des enfants et le Comité Lambres Jeunes sont des espaces de dialogue spécifique et de réalisation de projets. Ils donnent leur avis sur les décisions qui les concernent et proposent des projets. Par exemple, il participe au choix des séjours été, au choix des structures de jeux en plein air et a déjà été à l'initiative de plusieurs actions telles que la mise en place de journées à thème sportif ou la réalisation d'un spot sur la protection de l'environnement.

- dans la mise en œuvre des projets

De façon quasi systématique, un comité de pilotage est créé pour suivre chacune des actions. Celui-ci se réunit au moins une fois par an. Il permet de faire le point sur l'avancée du projet, de réajuster l'action si nécessaire et de définir les perspectives. Pour Am stram g'RAM, notre relais d'assistantes maternelles municipal, il regroupe l'ensemble des partenaires (CAF, PMI, Municipalité...). Il est organisé de 20h à 21h 30, de façon à favoriser la participation des parents et des assistantes maternelles.

Des réunions d'information et d'échange sont organisées avec les familles lorsque cela est nécessaire : changement d'organisation, départ en camps d'ados ...

Le Comité Lambres Jeunes participe à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets qui le concerne. Il est par exemple associé à l'organisation du séjour nature et découverte depuis le choix de la destination à celui des activités et des repas, tout en y intégrant aussi la gestion du budget et des dépenses.

- lors de l'évaluation

Les comités de pilotage par action sont de vrais outils d'évaluation partagée. A partir du bilan présenté par le professionnel, chacun apporte ses remarques et propositions pour faire avancer le projet. Les

échanges sont souvent très riches. Les parents prennent à travers ces réunions une vraie place d'acteurs. Ces rencontres permettent des réajustements rapides de l'action et entretiennent sa dynamique.

L'ensemble des actions du contrat gagnerait à ce que ces comités de pilotage soient systématisés.

### **III. ÉNONCE DU PROJET ÉDUCATIF**

#### **A. Orientations :**

En 2007, la ville de Lambres lez Douai a été labellisée « Ville amie des enfants » par l'Unicef et l'Association des Maires de France. Ce label constitue, pour chacun des acteurs, une reconnaissance de leur action dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il représente également un engagement de la municipalité et de ses partenaires, auprès de l'Unicef, pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans le monde.

Ainsi, une nouvelle orientation prioritaire a été validée par le comité de pilotage, portant leur nombre à quatre :

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent**
- **Renforcer l'éducation à la Citoyenneté**
- **Sensibiliser l'enfant et l'adolescent au respect de l'environnement**
- **Développer l'ouverture aux enfants des autres pays et soutenir les démarches de solidarité internationale.**

Les objectifs poursuivis et actions mises en place :

- pourront être transversaux pour répondre au mieux à ces orientations.
- devront prendre en compte la faiblesse des activités périscolaires pour les 11/16ans
- devront prendre en compte la population de jeunes fragilisés
- devront renforcer, développer les liens et échanges inter générations.

Toutes les opportunités permettant d'étendre le projet au plus de 16 ans en partenariat avec la CAF et J&S seront étudiées (réflexion en cours à J&S pour la tranche 16-25 ans). Un projet de soutien scolaire (CLAS) en liaison avec le PEL sera également envisagé.

#### **B. Objectifs :**

##### **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent :**

Quelqu'un d'épanoui est capable :

- de curiosité et d'inventivité
- de maîtriser son corps et sa santé
- d'aborder le temps scolaire de manière sereine et positive
- d'apprécier la culture et l'art sous toutes ses formes en possédant les clés de « décodage »

**Permettre à l'enfant et à l'adolescent:**

**Objectif 1 : au travers d'activités physiques et sportives et d'éducation à la santé, de prendre conscience de son corps et de sa maîtrise.**

**Objectif 2 : au travers d'activités culturelles de développer sa sensibilité, sa curiosité et sa créativité.**

**Objectif 3 : au travers de jeux individuels et collectifs de développer son inventivité et ses aptitudes logiques.**

## Renforcer l'éducation à la Citoyenneté

Un Citoyen doit être capable :

- d'être acteur de son environnement
- de maîtriser l'information et la communication pour faire des choix contribuant à l'amélioration de la société
- de tolérance et de respect
- d'être conscient de ses droits et de ses devoirs

**Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :**

**Objectif 1 : de développer sa capacité à être acteur de son environnement en facilitant sa maîtrise de l'information et de la communication**

**Objectif 2 : de renforcer son éducation à la tolérance et au respect de l'autre**

**Objectif 3 : de lui faire prendre conscience de son statut d'enfant européen**

## Sensibiliser l'enfant et l'adolescent au respect de l'environnement

Faire des choix qui répondent aux besoins actuels sans mettre en péril ceux des générations à venir.

**Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :**

**Objectif 1 : de découvrir la nature et l'environnement**

**Objectif 2 : de le sensibiliser à l'importance des ressources naturelles**

**Objectif 3 : de l'éduquer au respect de l'environnement, du plan local au plan mondial, et au développement durable.**

## Développer l'ouverture aux enfants des autres pays et soutenir les démarches de solidarité internationale

**Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :**

**Objectif 1 : de découvrir et rencontrer des enfants et des jeunes d'autres pays.**

**Objectif 2 : d'être sensibiliser aux respects des droits des enfants inscrits dans la convention internationale des droits de l'enfant.**

**Objectif 3 : d'être encourager à s'engager dans des actions de solidarité internationale.**

## **IV. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) ESTIVAUX :**

### **A. Organisation municipale**

**Les ACM estivaux sont organisés sous la responsabilité du Maire. Ils font partie de la délégation de Mme Défossez Marie-Christine, adjointe à l'enfance et la jeunesse.**

**Direction Générale des Services :** Marie-Danièle LECOQ

#### **Pilotage : Service enfance et Jeunesse**

Philippe VERNAGUT, Coordinateur enfance et jeunesse, responsable du service

Elisabeth DUEZ, Assistante en charge des affaires scolaires

Christine BUISINE, Assistante enfance et jeunesse

#### **En cas de besoin ou question spécifique, les directeurs peuvent s'adresser aux services suivants :**

Ressources Humaines : Claude JUSTRABO

Services techniques : Patrick LOY

Restauration scolaire : Laurent VAN ELSLANDER

Réservation salles de sports : Aurélie DUEZ

Réservation salles des fêtes et de réunion : Cathy DUTERCQ.

Les coordonnées téléphoniques sont disponibles sur simple demande. Les adresses mails sont composées ainsi : [prenomnom@lambreslezdouai.fr](mailto:prenomnom@lambreslezdouai.fr)

### **B. Equipe pédagogique :**

#### **Composition :**

La composition de l'équipe pédagogique doit respecter impérativement les règles en vigueur en termes de nombre d'animateurs et de qualification. Elle est définie de façon conjointe entre le directeur de l'accueil et la municipalité en même temps que l'effectif maximum d'enfants accueillis, lors d'une réunion de préparation.

Il est du ressort du directeur de veiller au respect de ces règles et de répartir de façon pertinente les animateurs au sein des camaraderies.

Un identifiant est communiqué aux directeurs leur permettant de remplir dans les délais l'ensemble des fiches complémentaires réglementaires grâce à la téléprocédure d'accueil de mineurs (TAM).  
<https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr>

#### **Recrutement :**

En relation avec l'adjointe à l'enfance et la jeunesse, le service enfance et jeunesse se charge de diffuser les annonces de recrutement sur le lambres infos et la page Facebook municipale.

Les candidatures doivent parvenir en mairie pour le 15 février. Le service ASE se charge des réponses, de la constitution des dossiers de recrutement et prépare un tableau synoptique.

Les modalités de sélection sont laissées à la discrétion des directeurs (entretiens individuels ou collectifs...). Une attention particulière sera portée aux candidatures de lambrésiens. La composition définitive des équipes sera validée lors d'une réunion en présence de l'adjointe à l'enfance et la jeunesse

Les services ASE et Ressources humaines collaboreront à la rédaction des contrats des animateurs. Les directeurs organisent les dossiers animateurs conformément à la réglementation en vigueur.

## **Management**

Les directeurs ont la charge de la gestion d'équipe au quotidien. Ils pilotent notamment des réunions d'équipe régulières.

Il est également du ressort du directeur d'accompagner les animateurs, notamment ceux en stage pratique, sur un plan pédagogique et de sécurité.

En fin de session, ils préparent un état des services effectués (jours de préparation, de présence, nuitées de camping ...) qu'ils font valider par l'adjointe à l'enfance et la jeunesse avant de le transmettre aux services ASE et RH.

### **C. Moyens matériels :**

Les moyens dont dispose la municipalité peuvent être mis à disposition des ACM sous réserve d'accord et de disponibilité.

Les locaux suivants sont d'office à disposition des ACM :

- Base des centres de loisirs, piscine et pavillon de la nature
- Ecole maternelle Roger Salengro
- Salle de sports « Les Marlières » après réservation.
- Restaurant scolaire Roger Salengro.

Même s'il est vérifié par les services techniques, les équipes pédagogiques sont tenues d'être vigilantes quant à l'état du matériel utilisé.

Un inventaire est réalisé avant la session de juillet, à l'intersession et en fin de session d'août.

### **D. Moyens financiers :**

Un budget pédagogique est attribué par session. Géré par le directeur, il comprend toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du centre hormis celle de personnel, de restauration et de composition des trousseaux de secours.

Ils effectuent les devis et pré-réservations qu'ils communiquent à Elisabeth Duez pour commande.

Chaque semaine, ils remplissent un état des sommes engagées qu'ils communiquent aux services ASE et comptabilité pour le traitement des factures, paiement et répartition analytique.

### **E. Inscriptions et pointages**

Les inscriptions des enfants sont réalisées en mai au service Affaires Scolaires Enfance (ASE). Le choix de la structure d'inscription est fonction de la classe fréquentée lors de l'année scolaire en cours.

A la fin de la période d'inscription, service ASE, directeurs et adjointe à l'enfance et la jeunesse se concertent pour déterminer le nombre de places disponibles par tranche d'âge.

Si des places sont disponibles, les familles pourront s'inscrire en respectant un délai de 10 jours minimum afin de permettre l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité optimales (mise à jour des listes de présence, des réservations, des repas ...).



Le service enfance et jeunesse fournit un planning hebdomadaire des présences réservées. Celles-ci sont symbolisées par un rond.

Il fournit également les fiches d'inscriptions et fiches sanitaires de liaison en version originales. Les directeurs doivent bien prendre soin de vérifier les autorisations accordées par les parents (baignade, partir seul, photo ...) et les éventuelles allergies. Il est vivement conseillé aux directeurs de se créer des outils de suivi (listes...).

Une copie des fiches enfants ou un tableau des informations importantes sera fourni par le service ASE à partir du logiciel de gestion selon le souhait de chaque directeur.

Les directeurs ont la charge d'organiser le pointage quotidien, par groupe, réalisé par les animateurs au moyen de fiches de présences qu'ils conçoivent. Ils reportent quotidiennement celles-ci sur le planning prévisionnel avec une précision stricte (**croix ou demi-croix**). En fin de session, ils remettent les plannings hebdomadaires et les pointages animateurs au service ASE qui se chargera des bilans et de l'archivage en cas de contrôle CAF notamment.

**Code : Matin : / Après-midi : \ Journée : X cantine : C**

## **F. Projets pédagogiques**

Les projets pédagogiques sont rédigés par les directeurs en collaboration avec leur équipe d'animation. Ils s'inscrivent en cohérence avec les orientations définies ci-dessus par la municipalité dans un contexte de vacances.

Les directeurs présentent leurs intentions pédagogiques et prévisions d'activités lors des réunions de préparation.

Ils veillent à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité physique et affective des enfants, à prendre en compte les spécificités des enfants en fonction de leur âge avec une attention particulière pour les enfants porteurs de handicaps.

Ils veillent également au respect strict de la réglementation en vigueur et au respect des préconisations du guide « vigilance attentat » édité par la préfecture.

Pour cela ils sont tenus de télécharger et lire les instructions départementales disponibles sur le site de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du nord (ou du département d'accueil pour les séjours).  
<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Jeunesse-enfance/Accueils-collectifs-de-mineurs-ACM>

Ils organisent des jeux ou des exercices permettant de transmettre les bons réflexes aux mineurs en cas d'incendie ou d'intrusion, attentat.

La municipalité, en concertation avec les directeurs, pourra compléter celles-ci par des publications telles « Le journal de l'animation » « Le cahier du directeur » ...

## **G. La piscine**

La piscine est mise aux normes pour le démarrage du centre. Le surveillant de baignade, sous l'autorité du directeur effectue chaque jour (y compris les week-ends) les différents contrôles physico-chimiques (procédure disponible sur place).

Il y aura été formé par une personne des services techniques qu'il pourra solliciter si besoin durant la session.

Des contrôles sont également effectués par un organisme accrédité par l'Agence Régionale de Santé.

Chaque matin, le surveillant de baignade veille à la propreté des lieux et de l'eau ainsi qu'à sa compatibilité avec la baignade avant d'autoriser celle-ci en accord avec le directeur.

Durant la baignade, il veille au respect des règles de sécurité avec les animateurs.

#### **H. Documents à remettre en fin de centre :**

A la fin du centre, le directeur fournira dans une pochette à rabat avec des sous-chemises :

X Ensemble des déclarations DDCSPP (Fiches initiales et Fiches complémentaires)

X Arrêtés préfectoraux d'autorisation de fonctionnement

X Règlement intérieur/fonctionnement en vigueur

X Projet(s) éducatif(s)

X Projet(s) Pédagogique(s)

X Plaquette d'informations et/ou de communication

X Programme des activités proposées

X Cahiers et/ou registres des présences

Une attention particulière devra être portée au registre des présences pour des raisons de sécurité et de contrôle. Celui-ci doit à tout instant être le reflet exact et exhaustif des enfants présents. Il doit être parfaitement lisible et précis.